

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL En date du 18 novembre 2016 A 20h30

COMPTE-RENDU

Etaient Présents:

Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1er Adjoint; M. P. GUINET, 2e Adjoint; Mme P. DRAI, 3e Adjoint; M. J.M. BODET, 4e Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 5e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6e Adjoint; Mme N. DESCOURS-JOUTARD, 7eme Adjoint; Mme G. MATILE CHANAY; 8eme Adjoint; M. J.BERTHOU, J.P. BOUVARD, Mme J. BOUVIER; MM. P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mmes M. COCHARD, V. TOURTE, A. GIRON, M.S. COQ, MM. M. PEREZ, R. LEBEGUE, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, Mme F. D'ANGELO, M. L. TRONCHE, Mmes I. CHATARD, N. THOMAS.

Absents:

Monsieur BERTHOU donne pouvoir à Monsieur BODET Madame COURANT donne pouvoir à Monsieur GUINET

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MATILE CHANAY a été désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2016

Le compte rendu de la séance du 21 octobre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

III PRESENTATION

Madame Emilie POCHON, accompagnée de Monsieur Bernard DALLE, en tant que représentants de ERDF (qui est devenu ENEDIS), sont intervenu devant le Conseil Municipal pour présenter le fonctionnement des nouveaux compteurs « Linky ».

IV AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur H. SECCO

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

La liste de ces décisions a été présentée par Monsieur SECCO et est annexée au présent compte rendu.

Le Conseil Municipal n'a pas émis de remarques.

2° Remplacement d'un Conseiller Municipal au sein des Commissions Municipales et organismes Rapporteur S. VIRICEL

Suite à la démission du Conseil Municipal de Madame LUNION, il a été proposé à l'Assemblée de la remplacer au sein des Commissions Municipales, du CCAS, du Conseil d'Administration de CESAM et du Conseil d'Administration du Collège Anne Frank.

A - Commission Municipale « ECOLES - VIE SCOLAIRE »

Madame Marie COCHARD, issue de la liste « Miribel comme vous l'aimez », a présenté sa candidature.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, Madame COCHARD est désignée membre de la Commission Municipale « ECOLES – VIE SCOLAIRE » qui est désormais composée comme suit :

Patricia DRAI – Aurélie GIRON – Henri SECCO – Marie-Chantal JOLIVET – Marie-Sophie COQ – Marie COCHARD - Noémie THOMAS – Isabelle CHATARD.

B - Commission « AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES »

Madame Marie COCHARD, issue de la liste « Miribel comme vous l'aimez », a présenté sa candidature.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, Madame COCHARD est désignée membre de la Commission Municipale « AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES » qui est désormais composée comme suit :

Marie-Chantal JOLIVET – Marie-Sophie COQ – Henri SECCO – Patricia DRAI – Patrick GUINET – Marie COCHARD - Fabienne D'ANGELO – Isabelle CHATARD.

C - Remplacement d'un Conseiller Municipal au sein du C.C.A.S.

Madame Marie COCHARD, issue de la liste « Miribel comme vous l'aimez », a présenté sa candidature.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, Madame Marie COCHARD est désignée Membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). sont désormais les suivants :

Marie-Chantal JOLIVET –Marie-Sophie COQ – Henri SECCO – Patricia DRAI – Patrick GUINET – Marie COCHARD - Isabelle CHATARD – Fabienne D'ANGELO.

D - <u>Remplacement d'un Conseiller Municipal au sein du Conseil d'Administration de</u> CESAM

Madame Marie COCHARD a présenté sa candidature.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

Marie COCHARD

pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de CESAM, les deux autres représentants étant : Marie-Chantal JOLIVET – Marie-Sophie COQ.

E - <u>Remplacement d'un Conseiller Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Anne Frank</u>

Madame Marie COCHARD a présenté sa candidature.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

Marie COCHARD en tant que déléguée titulaire pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège ANNE FRANK de MIRIBEL,

Madame Guylène MATILE-CHANAY étant déléguée suppléante.

V FINANCES

Rapporteur J.M. BODET

1° <u>Décision Modificative n° 4 – Budget Communal</u>

Monsieur BODET a présenté à l'Assemblée, une décision modificative sur le Budget de la Commune, pour approbation. Il a expliqué que cette décision porte sur des ouvertures et transferts de crédits rendus nécessaires pour la réalisation de travaux, notamment au niveau de l'éclairage public et d'un aménagement près du passage Paravis. Il a également précisé que la ligne budgétaire « fonds de péréquation ressources intercommunales et communales » a dû être réévaluée.

Monsieur BAULMONT a indiqué que le projet d'éclairage public de l'Avenue des Balmes a nécessité une augmentation de crédit afin de pouvoir être réalisé en totalité cette année. Il a précisé qu'il est prévu de remplacer 13 luminaires ainsi que les appareillages faisant fonctionner l'éclairage en vue d'en baisser la tension pour être plus économique.

Madame MATILE CHANAY a indiqué que les crédits supplémentaires prévus pour des aménagements urbains concernent des travaux de sécurisation du « jardin des Balmes », ainsi que la réalisation d'un nouveau trompe l'œil passage Paravis au niveau de l'entrée de l'école maternelle O. Joly.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision modificative à l'unanimité.

1° Acquisition d'une parcelle

Un projet d'acquisition d'une parcelle cadastrée section AE n° 1304 de 46 m2 située à proximité du Passage Paravis sur le tènement de Dynacité « Résidence St-Romain » a été soumis à l'Assemblée.

La Commune a réalisé l'aménagement paysager du Passage Paravis et souhaiterait aménager cette parcelle actuellement sans objet, dans l'esprit donné à ce secteur piétonnier.

Monsieur GUINET a précisé que la Commune se chargera de l'entretien de ce lieu.

Il a indiqué que Dynacité, après avis des Domaines, a accepté de céder ce terrain à la Commune pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ce projet d'acquisition et a habilité le Maire à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

VII DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur G. BAULMONT

1° <u>Présentation du rapport annuel 2015 du délégataire du service de l'Assainissement - Société</u> Nantaise des Eaux

Monsieur BAULMONT a présenté à l'Assemblée, le rapport annuel du délégataire du service de l'Assainissement établi par SUEZ (ex. Nantaise des Eaux Services) pour l'année 2015.

Il a donné les « chiffres clés » qui ressortent de la synthèse de l'exercice qui a été communiquée aux conseillers municipaux.

Au niveau des indicateurs de performances, Monsieur TRONCHE s'est interrogé sur les conséquences, notamment financières du non respect de la règlementation du 31/12/2013 (c. page 4 de la synthèse).

Monsieur BAULMONT a précisé qu'il n'y pas de conséquences financières, beaucoup de Communes sont dans ce cas.

Il a par ailleurs indiqué que la Loi a attribué cette compétence aux Communautés de Communes.

Monsieur TRONCHE a relevé que le rapport fait état d'une date de règlementation différente, à savoir il stipule un Décret du 2/12/2013. Cela sera vérifié.

Monsieur GAITET a demandé, au vu des nombreux nouveaux logements construits aux Echets, si la création d'une nouvelle station d'épuration est prévue ?

Monsieur BAULMONT a évoqué l'étude faite récemment pour la mise en séparatif du réseau au niveau de la route de Strasbourg et de l'allée des Platanes. Les travaux qui seront engagés vont contribuer à résoudre le problème d'inondation lors des fortes précipitations.

Il a également évoqué le projet de réaliser un puits d'infiltration.

Il a indiqué que beaucoup de travaux ont été réalisés depuis 2011 dont 15 km de réseaux d'eaux pluviales (30 km restent à réaliser), et 13 km de réseaux d'eaux usées.

Monsieur TRONCHE a signalé une incohérence au niveau du listing des vérifications de branchements.

Monsieur BAULMONT a expliqué que lorsqu'une anomalie est constatée, les travaux nécessaires sont réalisés.

Monsieur PEREZ a demandé si un plan à 5 ans existe?

Monsieur BAULMONT a fait état d'une étude en cours pour définir un schéma directeur.

Madame le Maire a précisé qu'il s'agit d'une condition pour obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur BAULMONT a indiqué que des travaux restent encore à faire en matière de mise en séparatif eux pluviales/eaux usées. Il a notamment évoqué le hameau des Echets.

Il a ensuite commenté la synthèse financière du service et indiqué que le résultat est positif à hauteur de 5 359 €.

Monsieur TRONCHE a fait observer que ce résultat satisfaisant représente un gain pour le fermier ce dont il convient de se féliciter.

En conclusion Monsieur BAULMONT a apprécié la bonne gestion du fermier, sa réactivité, son écoute.

Monsieur LADOUCE a demandé si les eaux de pluies, rue des Platanes sont branchées dans l'ovoïde ?

Monsieur BAULMONT et Madame JOLIVET ont répondu que oui.

Monsieur BAULMONT a signalé que ce problème serait étudié.

Madame JOLIVET a proposé que l'Association foncière locale soit invitée à prendre part à cette étude.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation.

VIII INTERCOMMUNALITE

Rapporteur N. DESCOURS JOUTARD

1° Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône – Gouvernance du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'Île de Miribel Jonage (SYMALIM) – Désignation de représentants

Madame DESCOURS JOUTARD a informé l'Assemblée que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône et de l'Arrêté Préfectoral du Rhône en date du 8 avril 2016 portant projet de fusion du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc de Miribel Jonage (SYMALIM), du syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage, et du syndicat intercommunal Décines, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne pour la mise en valeur de la Rize, un projet de gouvernance a été discuté au sein des instances du SYMALIM et du SIACJ.

Ce projet de gouvernance intègre le nombre de représentants par Collectivité au sein du Comité syndical du futur syndicat ainsi que le nombre de droits de vote par représentant.

Pour ce qui concerne MIRIBEL, il a été prévu :

- Nombre total de droits de vote : 2 ce qui représente un pourcentage de 2,02 %, identique à précédemment
- Nombre de représentants : 1 alors que précédemment la Commune avait 2 représentants.

Madame DESCOURS JOUTARD a indiqué qu'il s'agit : 1 – d'installer le nouveau SYMALIM et 2 – de prévoir l'entrée de la CCMP au sein de ce syndicat avec 2 représentants, dont 1 issu de Miribel.

Monsieur PROTIERE a confirmé que la CCMP a demandé à adhérer et participera financièrement à hauteur de $100\ 000\ \epsilon$.

Monsieur BAULMONT a demandé quel intérêt pour la CCMP? Pourquoi un droit d'entrée?

Monsieur PROTIERE a évoqué « le contrat de requalification des berges du Rhône » et le Projet de la Métropole lyonnaise qui nécessitera d'être attentifs pour conserver nos élus de l'Ain représentants.

Madame JOUTARD a précisé que les Collectivités membres du SYMALIM ont des participations financières statutaires.

Madame VIRICEL a regretté qu'aujourd'hui, la Commune ne conserve qu'un seul, représentant, alors que nos représentants sont très impliqués, les représentants de l'Ain sont toujours présents et actifs sur les dossiers.

Elle a indiqué que cette nouvelle « mouture » n'est pas satisfaisante, les Communes sont mises devant le fait accompli.

Monsieur PEREZ a précisé qu'il s'est exprimé au SYMALIM, au nom des intérêts du SYMALIM. Il a constaté que tous les élus qui se montrent concernés par le Grand Parc proviennent des Communes riveraines, alors que les élus de la Métropole ne sont pas très présents, bien que la Métropole soit le principal financeur.

Monsieur GAITET a également constaté un désengagement de la Métropole.

Monsieur TRONCHE s'est interrogé sur la légalité du principe de représentation proposé, à savoir, pour un syndicat mixte ouvert, le fait de donner aux délégués des droits de vote supérieurs à leur nombre : une telle pratique est-elle possible ?

Il s'est également interrogé sur cette base de répartition 55 voix/99 pour la Métropole de Lyon qui a 11 délégués. Une collectivité peut-elle disposer de la majorité absolue ?

De plus, Monsieur TRONCHE a fait remarquer qu'aucun projet de statut n'est soumis aux élus?

Madame DESCOURS JOUTARD a répondu qu'au niveau de la légalité de la répartition avec une majorité absolue pour une collectivité elle n'avait pas la réponse. En ce qui concerne les droits de vote différenciés, c'est déjà le cas actuellement, le nombre de droits de vote est déterminé en fonction de la participation financière des collectivités. Elle a ajouté qu'en matière d'investissement, seuls la Métropole et les deux départements financent. Les communes participent uniquement au budget de fonctionnement.

Monsieur TRONCHE a fait observer que c'est la Préfecture de l'Ain qui va contrôler la légalité de la délibération prise par le Conseil Municipal de Miribel.

Madame VIRICEL suppose que cela a été validé.

Madame COQ a demandé ce qu'aurait pour conséquence un vote contre de la part des élus de Miribel .

Monsieur PROTIERE est intervenu pour expliquer qu'il convient de « faire confiance » à nos représentants au sein du SYMALIM et au contrôle de légalité exercé par la Préfecture du Rhône.

Il a exprimé son avis favorable à un vote « pour ». Madame le Maire a ajouté, que la désignation de notre représentant doit avoir lieu par cette même délibération. Un avis défavorable poserait problème pour cette désignation.

Elle a proposé de désigner :

Nathalie DESCOURS JOUTARD en tant que représentant titulaire

Michel PEREZ en tant que suppléant

Elle-même et Aurélie GIRON abandonnant leurs sièges de déléguées suppléantes.

Elle a rappelé que Miribel sera représentée au SYMALIM par son délégué mais aussi par Monsieur GAITET représentant le Conseil Départemental et un futur représentant de la CCMP.

Monsieur GAITET a fait observer que le nom du syndicat reprend le terme « l'Île de Miribel-Jonage ».

Monsieur PROTIERE a précisé que le projet de représentation de la CCMP tel que « 2 représentants de la CCMP dont 1 de Miribel » n'est pas statutaire et pourra être différent dans le temps.

Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur la validation du projet de gouvernance
- sur la désignation du représentant de Miribel et de son suppléant.

Elle a indiqué que Monsieur le Préfet du Rhône prendra un Arrêté fixant la gouvernance du nouveau syndicat dénommé « Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de l'Ile de Miribel-Jonage (SYMALIM) au plus tard le 15 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et une voix contre, a :

- validé le projet de gouvernance du nouveau SYMALIM tel que proposé
- Désigné Madame Nathalie DESCOURS JOUTARD en tant que déléguée titulaire et Monsieur PEREZ en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical du SYMALIM.

La séance est levée à 22h 30.